

Ce bulletin est le dernier numéro
avant les prochaines élections municipales.

Ces six années ont passé très vite. Le temps administratif n'est pas le même que celui de tous les jours. Il faut beaucoup de temps entre le début d'un projet et sa réalisation (élaboration du dossier, recherche de subventions, travaux ... Les réalisations ont néanmoins été nombreuses :

- + réfection de différentes voiries,
- + amélioration du réseau d'éclairage public,
- + extension du réseau de défense incendie,
- + travaux d'entretien et de restauration de bâtiments communaux,
- + travaux dans les bois communaux,
- + modernisation du matériel bureautique.

Toutes ces réalisations ont toujours été faites avec le souci des finances communales et en recherchant à chaque fois l'ensemble des aides financières possibles. De même, la gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement a permis de dégager des résultats positifs et ainsi de ne pas trop augmenter la pression fiscale.

Il reste encore des chantiers à accomplir, tous les projets n'ont pas pu être réalisés (par exemple le lavoir).

La gestion d'une commune est devenue très difficile mais cela reste pour moi une passion qui m'anime.

J'ai souvent exprimé ma joie de conduire les affaires de la commune ainsi que d'être entouré et secondé par un conseil municipal actif. Je renouvelle à nouveau mes remerciements et ma gratitude aux conseillers municipaux ainsi qu'à la population qui m'encourage régulièrement.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter

de bonnes fêtes de fin d'année

ainsi que santé et bonheur pour 2014

Christophe Deniaux

Et selon la tradition, toute l'équipe municipale vous attend :

*** à la Mairie,**

*** le samedi 4 janvier 2014, à 11 heures,**

pour la cérémonie des vœux du Maire et pour arroser ensemble la nouvelle année.



Contact :  5 rue du Château – 58190 ASNOIS
 03 86 24 28 33
 communeasnois@wanadoo.fr

Horaires : le lundi, de 8 h 30 à 12 h 00
le vendredi, de 17 h 30 à 19 h 30

Le Conseil municipal

Point sur les travaux

Lors du budget 2013, le conseil municipal avait voté plusieurs travaux. La quasi-totalité de ces travaux a été réalisée :

- ✚ la réfection de la rue de l'église. Il était grand temps que ces travaux soient entrepris. En effet, la chaussée était très détériorée mais le montant assez élevé du devis nous a contraints de repousser l'exécution de cette réfection. C'est aujourd'hui chose faite pour un montant total de : 12 279,33 € TTC (pris en charge par la DCE et la Communauté de Communes).
- ✚ La pose d'un chauffe-eau électrique pour la mairie (montant : 1 445,42 € TTC).
- ✚ Le remplacement de la porte du logement communal (montant : 3 124,56 € TTC).
- ✚ Les travaux d'entretien de la forêt communal ont été également réalisés (montant : 968,75 € TTC).

La forte tempête qui a eu lieu le weekend de la St Loup a endommagé une partie du toit de la buvette. Il a fallu remplacer plusieurs plaques du toit. Le montant des travaux s'élève à 1 099,36 € TTC (pris en charge à 50% par l'assureur de la commune dans le cadre d'un geste commercial. Nous l'en remercions vivement).

Il ne reste plus qu'à réaliser la réfection d'une table située sur la place des fêtes.

L'ensemble de ces travaux ont pu être entrepris grâce aux différentes subventions sollicitées et à un budget communal équilibré.

Les prochaines élections



L'année 2014 verra se dérouler les prochaines élections municipales. Plusieurs réformes sont intervenues depuis les derniers scrutins. Nous vous présentons ici les plus importantes.

Dorénavant pour voter, l'électeur (quelque soit le nombre d'habitants) devra se présenter au bureau de vote **obligatoirement** avec une pièce d'identité. Plusieurs titres sont valables : carte nationale d'identité, passeport, carte du combattant, carte d'invalidité avec photographie, permis de conduire, permis de chasser avec photographie, attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, délivrée depuis moins de trois mois par une

commune et comportant une photographie d'identité du demandeur authentifiée par un cachet de la commune. Cette liste n'est pas complète mais nous avons repris les titres qui pouvaient vous concerner. Il se peut également que d'autres pièces viennent s'ajouter à celles décrites ci-dessus.

Conformément au Code Electoral (article R.60),

LES ELECTEURS NON MUNIS D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ NE POURRONT PAS VOTER.
Si vous ne présentez pas de pièce d'identité,
les membres du bureau de vote ne seront pas autorisés à accepter votre vote.

Toujours suite aux nouvelles dispositions électorales, les candidats aux élections sont obligatoirement tenus de déposer une candidature à la sous-préfecture avant les élections. Ainsi, toute personne non candidate ne pourra désormais plus être élue au terme du scrutin. C'est pourquoi, les votes pour une personne non candidate ne seront plus comptabilisés lors du dépouillement (ils seront déclarés « nuls »).

Nous tenons à votre disposition à la mairie tous les textes relatifs à ces changements.

- ✚ **Les élections municipales** se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars prochains,
- ✚ **Les élections européennes**, le dimanche 25 mai 2014.

Carte nationale d'identité

Un changement important est apporté concernant la durée de validité de votre carte nationale d'identité. A compter du 1^{er} janvier 2014, les cartes délivrées auront une durée de validité de 15 ans (au lieu de 10 ans auparavant). Cette mesure sera également applicable aux cartes nationales d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013. Pour ces cartes, la prolongation de validité sera automatique et ne nécessitera aucune démarche de la part des administrés. En effet, la date de validité inscrite sur le titre n'aura pas besoin d'être modifiée.

En revanche, les cartes d'identité délivrées à des personnes mineures conserveront une durée de validité de 10 ans.

PAV

Depuis cet été, des PAV ont été installés près du Canal du Nivernais pour les plaisanciers ainsi que pour les utilisateurs de Vélo-route. Ces PAV peuvent bien évidemment être utilisés par les habitants de la commune. Or, les services de la Communauté de Communes nous ont alertés à propos de certains dysfonctionnements.

En effet, il existe une benne pour les déchets ultimes, située à côté des PAV qui ne doit contenir que des déchets ultimes. Or, il se trouve que des sacs contiennent des éléments qui devraient être mis dans les PAV. De plus, cette benne ne doit pas servir à mettre vos poubelles qui, nous le rappelons, sont ramassées une fois par semaine en porte à porte. Elle ne doit servir que pour les gens de passage ou bien lorsque vous allez au PAV et que vous avez des déchets ultimes à jeter (emballage bouteille plastique par exemple).

Sans une réelle bonne volonté de la part de chacun, ce service risque à nouveau de disparaître.

Nous avons interpellé les services de la Communauté de Communes sur l'existence de dépôts sauvages autour de ces PAV. Ces services sont chargés de leur élimination.

Les affouages 2013/2014

Cette année, les affouages se situeront dans les Réserves. Ce seront les têtes des charpentes vendues dernièrement (et peut être un peu de taillis en fonction du nombre d'affouagistes inscrits). Un retard dans l'abattage ne nous a pas permis de procéder au marquage plus tôt. Vous allez recevoir bientôt les dates d'inscription et de tirage au sort pour ces affouages. L'ONF nous oblige, suite au texte de loi voté, à modifier notre règlement d'affouage. Celui-ci doit dorénavant comporter une clause stipulant l'obligation du port de matériel de sécurité ainsi que

l'utilisation de lubrifiants biodégradables. De même, avant de pouvoir tirer votre affouage en plus du règlement de la taxe habituelle, vous devrez signer une décharge de responsabilité. Pour les personnes qui se feront représenter pour le tirage, la signature de l'affouagiste en titre est obligatoire. Nous sommes désolés de ces contraintes supplémentaires et administratives indépendantes de notre volonté mais obligatoires

Le fleurissement du village



Le concours du Groupement Touristique des Vaux d'Yonne pour le fleurissement du village et des particuliers a récompensé cette année :

**Jeannine Bercher
Chantal Cossenet**

**Bernard Cougnot & Marie-Paule
Evelyne & André Lejault**

Nous félicitons ces heureux lauréats, particulièrement méritants après le long printemps pluvieux qui a rendu difficile le démarrage de nos fleurs et maraîchers. Grâce à eux particulièrement et à vous tous, notre village demeure joliment fleuri et accueillant durant la période estivale.

Elle nous a fait honneur



Elena Clavel-Lopez, passionnée d'équitation et assidue du Centre équestre de Chanteloup, est devenue vice-championne de France aux Championnats Equestres qui se sont déroulés à Lamotte Beuvron du 20 au 28 juillet 2013, dans l'épreuve d'endurance catégorie « Club Elite » courue sur 40 km : un grand bravo à Elena, toutes nos félicitations et tous nos encouragements pour la suite. *Rendez-vous l'an prochain pour le titre de Championne !*

Le Comice

Le prochain Comice se déroulera les 23 et 24 août 2014 à Tannay.

Le thème choisi pour la décoration des chars est « **Les fêtes dans le monde** ». Une trentaine d'asnoisiens ont répondu présents (et nous les en remercions vivement) à la réunion préparatoire pour proposer leurs idées : le sujet retenu pour Asnois est la **Fête de la Bière**, sujet éminemment festif. Maintenant, il s'agit de réaliser notre char et nous sollicitons votre imagination, votre créativité, votre dextérité et surtout votre disponibilité dans les mois qui viennent :

**toutes les bonnes volontés
seront les bienvenues.**

Nous défilerons aux côtés du *Carnaval de Venise*, char de la Reine, & du *Carnaval de Dunkerque*, de la *Fête de la Musique*, de l'*Ecosse*, des *ferias*, des *cérémonies druidiques*, du *Nouvel an chinois*, de la *Fête du rhum* & celle du *Foot* ... et de bien d'autres festivités jalonnant et égayant notre monde.

**Vie de la
Commune**

Le carnet d'Asnois

Ils nous ont quittés

Le 11 octobre 2013

Robert GALLEMARD

Le 27 octobre 2013

Roger MONCOMBLE, Maire d'Asnois de 2001 à 2005

Le 8 novembre 2013

Wolfgang SCHULZ

*Nous partageons notre peine avec leurs proches
et leur présentons nos très sincères condoléances*



Roger Moncomble, propriétaire d'une maison secondaire à Asnois, est venu s'y installer définitivement à sa retraite en 2001. Il a été maire d'Asnois de 2001 à 2005.

Durant son mandat, l'assainissement collectif a pu être terminé. Il a également instauré la cérémonie des vœux du conseil municipal.

Pour lui rendre hommage, la commune a fait graver une plaque commémorative.

Ils ont choisi Asnois

Laurence & Guillaume BUFFET
et leurs filles, **Camille, Sarah & Jeanne**

ainsi que **Julien SELLIER**

viennent de s'installer dans notre village : *nous leur souhaitons la bienvenue.*

Si Asnois nous était conté ...

***Nous vous parlons aujourd'hui de l'histoire
des Moulins de la Nièvre en général et du Moulin d'Asnois en particulier :***



Carte postale 1920

Les moulins de la Nièvre

Des fouilles archéologiques dans les sables de la Loire ont permis de mettre à jour une meule gallo-romaine ; les spécialistes estiment qu'elle était forcément mue mécaniquement par une roue : *des moulins à eaux étaient donc présents dès cette époque dans La Nièvre.*

Avant la révolution, on trouve de nombreux moulins à eau un peu partout au long de la Nièvre, l'Yonne, la Loire ..., et de leurs affluents. Chez nous, ces moulins sont attestés à Dornecy dès le IX^e siècle, à Clamecy au X^e, à Saint Père en 1190, à Marigny sur Yonne en 1195. Ils sont rarement au fil de la rivière elle-même : le plus souvent, ils se trouvent -comme à Asnois- sur une dérivation de la rivière dite bief -ou sous étang. Ils travaillent essentiellement les céréales : le blé, seigle et sarrasin pour la nourriture de la population, l'avoine et l'orge pour le bétail.

Le Flottage, créé en 1549 sur l'Yonne (sous Henri II), entraîne des « rébellions » des propriétaires des moulins : une ordonnance de Louis XIV en 1672 leur donne obligation de laisser le flottage passer devant leurs installations et de les entretenir en bon état. Ils sont indemnisés 40 sols par jour où ils sont contraints au chômage durant le passage des trains de bois. C'est ainsi que les comptes de la Compagnie de Flottage de l'Yonne signalent en **1767** qu'une indemnisation de 451 livres et 6 sols a été distribuée à l'ensemble des moulins de Raveton, Bruslé, Saint-Didier, Curiot, Vaivre, Amazy, **Asnois** et Quincy pour « faire les arrêts des biefs ». Le passage du flottage peut en effet entraîner d'une à deux semaines d'arrêt du moulin par an mais occasionne également des dégâts dont la réparation a souvent été la source de litiges entre le propriétaire du moulin et la Compagnie de flottage.

La création du Canal du Nivernais parallèle à l'Yonne, dans les années 1820 a provoqué la destruction de certains moulins : ceux de Cuncy, Villiers, Curiot, Brulé, Saint Didier ainsi que le moulin Joumier de Clamecy et La Forêt ... sont démolis pour accueillir dans leur bief les infrastructures du Canal. Seuls, sur l'Yonne, subsistent aujourd'hui Trois Quartes, **Asnois**, Brèves et Armes (mais plus aucun ne fonctionne).

L'annuaire de la Nièvre recense :

- ✚ en 1859, 567 moulins à eaux,
- ✚ en 1947, il n'en reste plus que 114,
- ✚ en 1957, on en dénombre 80,
- ✚ en 1994, 11 restent répertoriés.

Le Moulin d'Asnois

On a découvert près du moulin les ruines d'anciennes constructions qui semblent avoir appartenu à des bains romains ; cela ne nous autorise pas cependant à conclure à la présence d'un moulin dès cette époque. Au moment de sa reconstruction en 1884, il subsistait une arche d'un pont romain à l'emplacement du dernier pont actuel en venant d'Asnois. On trouve mention du moulin sur la carte Cassini dressée dans les années **1750**. Marlière écrit dans son livre « Clamecy et ses environs » de 1858 à propos d'Asnois : « Il y a dans le village une fabrique de toile qui se compose de 9 métiers et occupe 18 ouvriers (hommes et femmes). On y fait en ce moment des crinolines ». Souvent ces filatures étaient mues par une roue hydraulique, par exemple à Tannay ; il est donc possible que le moulin ait quelque temps hébergé cet atelier ? Le dictionnaire topographique de la Nièvre de 1865 n'indique aucun moulin en fonctionnement à Asnois (peut-être parce qu'il a été quelque temps filature mais vient de fermer). Cependant, il figure dans une liste des moulins en activité en 1870 puis en 1895.

Désignation du Moulin d'Asnois :

Un moulin faisant du blé-farine, situé sur la rivière Yonne, monté à cylindres et garni d'une paire de meules, ustensiles tournant et travaillant et accessoires (bâtiments, îles et terres), le dit-moulin fonctionnant par une turbine (1912) ...

Propriétaires : Des documents attestent qu'en 1832, le propriétaire était **Pierre Bayeul**. En 1858, son gendre, **Léonard Surugue** et son épouse, Rosine, en deviennent les nouveaux propriétaires. Durant ces années, les archives (1849-1854) témoignent de quelques litiges qui ont opposé la Commune d'Asnois au propriétaire, en particulier au sujet d'une parcelle communale indûment occupée par le Sieur Bayeul : après moult démarches judiciaires et témoignages d'experts, enquêtes et contre-enquêtes qui ont duré plus de 5 ans, la commune a fini par obtenir gain de cause ; la reconstruction des ponts sur l'Yonne a également fait l'objet dans les années 1830 de nombreuses récriminations de la part du propriétaire ; finalement, une cinquantaine d'années plus tard (dans les années 1880) c'est la commune qui reconstruira les 2 ponts en pierre que nous connaissons actuellement.

Selon les archives notariales :

En 1912 : Vente par **Eugène Surugue**, propriétaire depuis 1910, à **Henri Boiré**, Meunier, et Alice Relut, son épouse et à **Félix-Pierre Relut** et Rose Denis, son épouse.

En 1918 : Vente à **Charles Mignot**, Meunier, et Françoise Haran, son épouse (en 1928, l'Annuaire de la Nièvre indique à Asnois ce moulin Mignot).

En 1938 : Vente par les héritiers Mignot, Thomas, Louis et Jeanne Mignot à **Louis-Blaise Daguin** (décédé en 1977).

En 1997 : Les héritiers Daguin, Micheline et Raymonde Tissier et Bernadette Boudrieux vendent le moulin à **Alain et Véronique Garnier**.

**Aujourd'hui, le moulin est
une charmante résidence campagnarde.**

Sources :

Philippe Landry, Président de l'Association « Moulins du Morvan et de la Nièvre », Auteur des « Moulins de la Nièvre », Ed. Alan Sutton - Archives privées de **Véronique et Alain Garnier**, propriétaires actuels du Moulin - Avec tous nos remerciements -



Si indépendamment de cette version papier,
vous souhaitez recevoir le bulletin municipal sous forme électronique,
merci de nous communiquer votre adresse courriel à :
communeasnois@wanadoo.fr

Asnois... au bon vieux temps !

Avez-vous reconnu ces joyeux Asnoisiens qui fêtent traditionnellement le 14 juillet 1978 ?



Et maintenant ... qui sont ces jeunes mariés & en quelle année a été célébré leur mariage ?



Photo aimablement confiée par Mauricette Lentier-Guinot

Imprimé par nos soins